

INFORMATIONS A CONSERVER PAR LES FAMILLES



Le point Caisse-Accueil (bâtiment H) est ouvert selon les horaires suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00-13h15	8h00-13h15	07h30-08h30 + 11h30-13h15	08h00-13h15	07h30-08h30 + 11h30-13h15



Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, il doit être inscrit.

Les documents d'inscription sont en libre-service dans le sas d'entrée de l'intendance.

Vous pouvez les remplir en ligne après les avoir téléchargés sur le site internet du lycée

<https://lyceedumontdurville.fr/>

et les transmettre par mail : Mail : dp-0830053g@ac-nice.fr

ou par courrier postal à l'adresse :

INTENDANCE LYCEE DUMONT D'URVILLE – BP 1404 – 83056 TOULON CEDEX

I – CAFETERIA

La cafétéria est gérée par un prestataire extérieur. Tous les usagers payent en direct leurs consommations.

II - RESTAURANT SCOLAIRE : (DP, Prestation : midi), INTERNAT (nuitée+repas), ou INTERNE-EXTERNE (repas matin midi ou soir, pour les élèves du supérieur)

PRESTATION : (fiche n°2)

4,20 € le repas : tarif accessible par l'ouverture d'un compte avec une avance de 10 repas, soit 42,00 €. Ce compte doit être suffisamment approvisionné pour permettre l'obtention du plateau-repas.

DEMI-PENSION : (fiche n°3)

Demi-pension au Forfait : DP3j, DP4j ou DP5j avec jours fixes et non modulables, du lundi au vendredi. L'inscription au forfait implique que le repas est déjà réservé au restaurant scolaire pour les jours où l'élève est inscrit.

INTERNE-EXTERNE : (fiche n°4)

L'inscription à ce régime est réservée aux étudiants du postbac. Il comprend les repas au restaurant scolaire (matin, midi et soir) sans les nuitées.

A la rentrée 2024, les élèves qui souhaitent déjeuner au self, doivent s'inscrire soit au FORFAIT, soit à la PRESTATION. Tout changement de régime, ou de forfait sera accepté jusqu'au 13/09/2024 inclus. Le règlement intérieur du service hébergement est publié sur le site internet du lycée.

INTERNAT : (fiche n°6) : *Pour l'admission à l'internat, assurez-vous d'avoir l'accord de l'Administration avant de remplir le dossier d'intendance.*

L'inscription à l'internat comprend les repas au restaurant scolaire et la chambre, suivant le calendrier prévisionnel d'ouverture, c'est-à-dire du 01/09/2024 au vendredi 27/06/2025.

Pour toute inscription, joindre un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) et l'attestation CAF indiquant que vous avez perçu l'Allocation de Rentrée Scolaire.

• **TARIFS**

Ils sont donnés à titre d'information et font suite à une délibération du Conseil Régional (en annexe).

• **FACTURATION**

➤ Internes, Internes-Externés ou DP au forfait : la facture est adressée à l'adresse mail du responsable financier donnée à l'Administration, **indépendamment du nombre de repas ou nuitées consommés**. Elle est payable dans les délais indiqués.

Périodes comptables de facturation :

1°) de la rentrée de septembre aux vacances scolaires de décembre

2°) de la rentrée de janvier au 31 mars

3°) du 1^{er} avril à la fin de l'année scolaire.

➤ Prestation : Approvisionner le compte d'avance « REPAS ». Le solde est reporté d'une année sur l'autre, néanmoins, la réinscription est OBLIGATOIRE.

Si vous souhaitez devenir EXTERNE : courrier ou mail au service intendance, et ce, 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

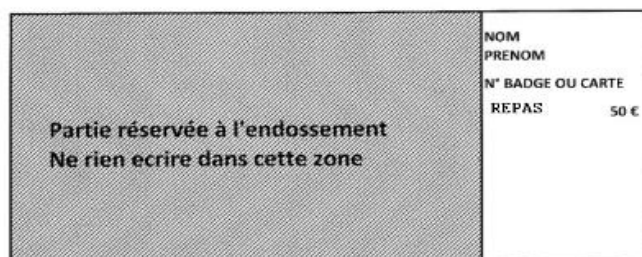
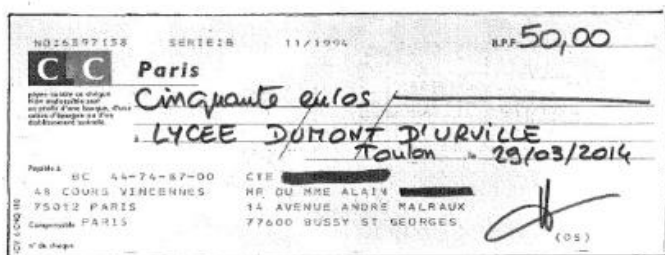
Les familles accueillant des **correspondants étrangers** qui sont scolarisés au lycée pour une durée déterminée (**fiche n°5**) : se renseigner à l'intendance, au point Accueil-Caisse (modalités d'inscription au restaurant scolaire, et/ou à l'internat, muni de la convention d'échange scolaire).

• **MOYENS DE PAIEMENT :**

- 1 - **Carte bancaire** au point Accueil-Caisse à **partir de 1,00€** : les identifiants Alise et codes d'accès sont fournis dès la rentrée scolaire, ou aux **bornes Alise à partir de 10,00€**, aux bâtiments I et E.
- 2- **Télépaiement pour les forfaits uniquement** (pas de prélèvement automatique pour 2024-2025). La procédure pour le télépaiement sera transmise à la rentrée 2024-2025
- 3 - **Virement** sur le compte du Lycée DUMONT D'URVILLE au Trésor Public
IBAN : FR76 1007 1830 0000 0010 0662 967 – BIC : TRPUFRP1 (préciser Nom, Prénom et code d'accès de l'élève)
- 4 – **Espèces UNIQUEMENT au point Accueil-Caisse contre reçu**
- 5 - **Chèque** à l'ordre du Lycée DUMONT D'URVILLE à déposer à l'intendance ou paiement aux bornes selon modèle :

RECTO CHEQUE

VERSO CHEQUE



• **ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE :**

L'accès au restaurant scolaire se fait par un **QR CODE**. Ce dernier est à télécharger sur le site Internet du lycée, rubrique **Alise**, avec les codes transmis à la rentrée. Le QR CODE reste valable pour toute la scolarité.

L'élève qui se présente au restaurant scolaire **sans son QR CODE**, doit obligatoirement passer à l'intendance pour obtenir une autorisation de passage.

En cas de **vol**, ou d'**utilisation frauduleuse**, le QR CODE sera facturé. **Vote Conseil d'Administration du 15/04/2024 : 6,00€**

• **ESPACE FAMILLE : ALISE**

Un espace est dédié aux familles, sur le site Internet du lycée. Les parents des nouveaux élèves pourront y accéder grâce aux identifiants et aux codes Alise fournis dès la rentrée. Cet espace vous permettra de suivre le compte de votre enfant, pour les élèves à la PRESTATION.

Sauf cas exceptionnels, ces identifiants sont valables pour toute la scolarité de l'élève au Lycée Dumont d'Urville.

• **BOURSE NATIONALE DES LYCEES (concerne uniquement les élèves prébac)**

Pour tout renseignement sur la demande de bourse nationale des lycées, veuillez vous adresser à la scolarité.

Deux possibilités s'offrent aux familles percevant la bourse nationale des Lycées, pour la restauration scolaire :

Forfait DP ou Internat	Dans le cas, où l'élève est inscrit au forfait, le montant de la facture est automatiquement déduit de la bourse. Chaque fin de trimestre, le titulaire de la bourse nationale des lycées en perçoit le solde créditeur sur le compte bancaire dont il a remis un RIB à son nom.
Prestation	Si l'élève est inscrit à la Prestation, vous pouvez demander le rechargement de son compte d'avance « repas » par prélèvement sur le montant de la bourse en remplissant le cadre prévu à cet effet sur la fiche n°2 (fournir copie de la notification d'attribution de droits que vous avez reçue pour l'année scolaire en cours). Cette demande est à renouveler chaque début d'année scolaire en remplissant une nouvelle fiche n°2.

Pour le paiement de la bourse, aucun versement ne sera fait sans RIB, et/ou mise à jour de ce dernier, au nom du demandeur (responsable légal financier).

N.B. Élèves boursiers post bac : le montant du forfait DP ou de l'internat ne pourra pas être déduit de la bourse étudiante. La bourse est versée directement à l'étudiant par les services du CROUS.

- En cas de **difficultés financières**, n'hésitez pas dès la réception de facture, à contacter les services d'intendance, afin de mettre en place un échéancier ou une aide adaptée.
- Au moment de l'inscription, fournir à l'Administration, une **ADRESSE MAIL VALIDE DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER** pour l'échange de correspondance entre les familles et l'intendance. Signaler tout changement à L'Administration.

TARIF DE LA DEMI-PENSION ET DE L'INTERNAT

ANNEE 2024

Périodes	Elèves du Lycée DUMONT D'URVILLE						Elèves des Etablissements mutualisés (CISSON, A-S. PIC)		
	Forfait INTERNE- EXTERNE	Forfait interne semaine INTERNE 5	Forfait interne semaine + dimanche INTERNE 6	FORFAIT avec jours fixes choisis			Demi-Pensionnaire à la PRESTATION	FORFAIT SEMAINE du lundi soir au samedi matin	FORFAIT SEMAINE+DIMANCHE du dimanche soir (sans le repas) au samedi matin
	Sans nuitée	Avec nuitée		5 Jours	4 Jours	3 Jours	SELF*		
	Repas (petit- déjeuner,déjeuner,diner) SANS nuitée	Repas (petit-déjeuner,déjeuner,diner) AVEC nuitée		Repas du midi du lundi au vendredi				Repas (petit-déjeuner + diner) AVEC nuitée	
	Du lundi midi au samedi matin	Du dimanche soir (sans le repas) au samedi matin		Prix	Prix	Prix	Prix du repas débité	Prix	Prix
8 Janvier au 31 Mars 2024	431,39 €	540,00 €	654,86 €	189,00 €	161,33 €	122,82 €	4,20 €	324,00 €	392,73 €
1er Avril au 05 Juillet 2024	431,39 €	540,00 €	654,86 €	189,00 €	157,57 €	118,98 €		324,00 €	392,73 €
1er septembre au 20 décembre 2024	559,22 €	700,00 €	846,28 €	245,00 €	210,10 €	161,20 €		420,00 €	507,54 €
TARIFS ANNUEL 2024	1 422,00 €	1 780,00 €	2 156,00 €	623,00 €	529,00 €	403,00 €		1 068,00 €	1 293,00 €

*Tarif accessible par l'ouverture d'un compte avec une avance d'au moins 10 repas soit 42,00 €. Ce compte doit être suffisamment approvisionné pour permettre la prise des repas.